

Image not found or type unknown



Succession delais legal reclamer

Par **alineb**, le **26/01/2015** à **18:37**

bonjour,

voila ma situation, mes parents sont décédés en 2003, la succession a été faite en 2003 par un notaire. Aujourd'hui , la delegation sociale de mon département me réclame une somme d argent car ma mère avait une aide ménagère. Peuvent il après tant d 'année me réclamer cette somme? n y a t il pas un recours? comment puis je contester?

merci de votre aide